

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de Hohatzenheim

Séance du 11 octobre 2010

Sous la présidence de M. Jean-Marie CRIQUI, Maire

Nombre de Conseillers élus: 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents: 10 (Criqui Jean-Marie, Moebs Jean-Paul, Adam Jean-Marie, Diss Richard Hantsch Myriam, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Muller Maurice, Schneider Laurent, Simon Delphine)

Absent : RISCH Francis (arrivée à 20h54)

Secrétaire de séance : Schneider Laurent

Convocation : 6 octobre 2010

En début de séance, le Maire a demandé à rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour : Promesse de vente de terrain : transfert de la SIBAR vers SCI DAN K. Cette requête a été unanimement acceptée.

1.Approbation du procès-verbal de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance

2. Rénovation de la voirie : rue du Renard

- Vu la délibération du 28 juin 2010,
- Vu la consultation d'entreprises du 18/8/2010, fixant la date limite des offres au 09/09/2010,
- Vu la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 14/09/2010,

Le Maire rappelle que travaux ont été estimés par le maître d'œuvre à 70 000 € HT et que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise WICKER de Schaffhouse/Zorn pour 67 423 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- attribue les travaux de rénovation de la rue du renard à l'entreprise WICKER de Schaffhouse/Zorn,
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2010.

Vote à l'unanimité

3. Participation financière à la semaine cirque

Les élèves des classes de CP à CM2 du RPI Mittelhausen/Hohatzenheim participeront en externat à une semaine classe de cirque à Strasbourg du 10 au 14 janvier 2011. Le coût global de cette semaine a été estimé à 2821 € et le corps enseignant sollicite une aide financière exceptionnelle pour payer le transport qui revient à 512 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une participation de 80 € à la coopérative scolaire de Hohatzenheim (512 € X 5 (nombre d'élèves domiciliés à Hohatzenheim) / par le nombre total de participants soit 32 élèves. Les crédits budgétaires sont inscrits au compte 657361 du budget primitif 2010.

Le conseil a rappelé qu'aucune participation financière ne sera versée pour les demandes émanant d'établissement primaire hors du RPI Mittelhausen-Hohatzenheim et hors du collège de Hochfelden.

Vote à l'unanimité

4. Promesse de vente de terrain

Par délibération du 28 juin 2010, le conseil avait autorisé le maire à signer avec la « SIBAR » Société Immobilière du Bas-Rhin une promesse de vente de terrain concernant la cession de la parcelle 82, section 2 d'une superficie de 0,23 ares « le fossé » et l'acquisition du lot 13 du futur lotissement au lieu Brandgarten d'une superficie 5,83 ares pour 62 820 €. Le Maire informe le conseil qu'en fin de compte la promesse de vente ne sera plus à signer avec la SIBAR mais avec la SCI DAN K, lotisseur. A cet effet, le *conseil municipal à l'unanimité* :

- autorise le Maire à signer avec la SCI DAN K. une promesse de vente de terrain concernant la cession de la parcelle 82, section 2 d'une superficie de 0,23 ares « le fossé » et l'acquisition du lot 13 du futur lotissement au lieu Brandgarten d'une superficie 5,83 ares pour 62 820 €. La Commune réalisera certains travaux d'équipement publics rendus nécessaires par l'aménagement du lotissement pour un coût prévisionnel de 53 780 €,
- dit que la réalisation de cette opération est conditionnée par l'obtention du permis d'aménager déposé par le lotisseur la société SCI DAN K., référencé sous le n° PA 067 207 10 C0001, et de la réalisation par celui-ci des travaux de viabilité de la future zone à lotir, conforme au permis délivré,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique relatif à ce dossier,
- dit que les frais notariaux liés à ce dossier seront pris en charge par la SCI DAN K,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération remplace et annule celle prise le 28 juin 2010

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

1, rue de l'église

67170 HOHATZENHEIM

Tél. 03.88.51.28.30

Email : mairie.hohatzenheim@payszorn.com

Préfecture du Bas-Rhin

Bureau des affaires juridiques

5, place de la république

BP 1047/F

67073 STRASBOURG CEDEX

Objet : transmission des délibérations

Pour contrôle de légalité

BORDEREAU D'ENVOI

N° de pièce	Désignation des pièces	Nombre de pièces
	Réunion du 11 octobre 2010	
1	Rénovation de la voirie : rue du renard	2
2	Participation financière à la semaine cirque	2
3	Promesse de vente de terrain	2

Fait à Hohatzenheim, le 15 octobre 2010

Le Maire,

Jean-Marie CRIQUI